14/09/2015

# Reporting - Principe 10 du Global Compact

## *LUTTE CONTRE LA CORRUPTION*

**PRINCIPE 10**

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

L'ambition éthique d'ENGIE est d'agir partout et en toutes circonstances, conformément à ses valeurs et engagements, dans le respect des lois et réglementations.

La lutte contre la corruption est un engagement majeur du Groupe, que traduisent son organisation et son mode de gouvernance. La politique d'ENGIE est fondée sur le principe de maintenir une culture d'intégrité, sincérité et honnêteté, avec le principe de tolérance zéro en matière de fraude et de corruption, à l'intérieur du Groupe et vis-à vis de l'externe dans la relation avec des tiers ».

Le Groupe publie depuis 2012 le **Reporting consacré au dixième principe du Pacte Mondial contre la corruption**, sur la base de vingt-deux indicateurs, dans le cadre des lignes directrices fournies par le Pacte Mondial et Transparency International.

| N° | Actions | Reporting de base | Reporting attendu |
|---|---|---|---|
| I | Engagement et politique | B1-B2 | D1-D5 |
| II | Mise en place | B3-B6 | D6-D11 |
| III | Contrôle | B7 | D12-D15 |

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme **d'initiatives volontaires du Groupe** pour contribuer à améliorer l'Intégrité, ENGIE s'engageant à « développer les meilleurs standards en matière d'éthique et de transparence » (cf. site Internet du Groupe) et à soutenir des initiatives multilatérales pour lutter contre la corruption.

« **Agir en faisant preuve d'Intégrité »** est en effet l'un des 4 principes éthiques fondamentaux d'ENGIE conformément à la Charte éthique du Groupe validée en 2009 par le Conseil d'Administration, puis publiée en vingt langues et diffusée à tous les employés du Groupe.

ENGIE qui compte 152 000 collaborateurs sur les cinq continents, est conscient de l'importance d'agir conformément aux principes d'éthique et aux engagements du Groupe en matière d'Intégrité et de la nécessité de se donner les moyens pour que l'ensemble des collaborateurs soit sensibilisé et informé en permanence sur ces questions.

***ENGIE met en œuvre un programme de lutte contre la corruption qui a été élaboré en tenant compte du UK Bribery Act et du US Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) et qui suit les lignes directrices du Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC français).***

***<u>L'engagement au plus haut niveau du Groupe</u>***

- *Les dirigeants du Groupe, en particulier le Président-Directeur Général et le Secrétaire Général, Directeur Général Adjoint et Déontologue du Groupe, impulsent et supervisent la politique éthique et garantissent sa bonne application ;*
- *Un message fort de "tolérance zéro" concernant l'éthique est inscrit dans les référentiels éthiques et régulièrement porté par le Président Directeur Général :*

  *« Sur le (…) point relatif au risque de fraude et de corruption, je souhaite être très clair : c'est la tolérance zéro. Nous n'acceptons donc aucun faux pas éthique. Ce message doit être porté à la connaissance de tous, par vous déontologues et par nos cadres dirigeants qui y ont tous spécifiquement sensibilisés.» Gérard MESTRALLET, 16 octobre 2014 - Conférence Ethique 2014*
- *Des engagements externes du Groupe sont pris auprès d'organisations telles que EITI, Global Compact, Transparency International France ou encore auprès de nos fournisseurs et partenaires.*

***<u>L'évaluation des risques</u>***

- *Une évaluation des risques éthiques tenant compte des spécificités de nos activités est intégrée à la démarche d'analyse de risque du Groupe. Les résultats sont présentés au Comité de Direction du Groupe et au Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable du Conseil d'Administration ;*

***<u>La mise en place d'un programme de conformité anticorruption</u>***

- *Une organisation dédiée supervisée par le Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable, comité spécialisé du Conseil d'Administration est mise en place. Cette organisation est pilotée par le déontologue du Groupe, Directeur Général adjoint et Secrétaire Général. Il préside le Comité Directeur des Déontologues et le Comité de la Compliance pour impulser la mise en œuvre des plans d'actions éthiques et le suivi de la compliance. Une Direction dédiée, la Direction Ethique & Compliance élabore les politiques et met à disposition les outils, s'assure de la mise en œuvre des politiques éthiques et anime une filière de plus de 150 déontologues dans les Business Units ;*
- *Les responsabilités sont définies à tous les échelons de la ligne managériale ;*
- *La charte éthique du Groupe accompagnée du guide "Les Pratiques de l'éthique" est publiée sur le site Internet du Groupe. Ces documents de référence proscrivent la corruption active et passive. La charte éthique et le guide "Les Pratiques de l'éthique" sont distribués aux nouveaux employés qui s'engageent à en respecter les principes ;*

- *Des politiques spécifiques sont mises en œuvre concernant*
    - *les Consultants Commerciaux,*
    - *les cadeaux et invitations et le mécénat et le sponsoring,*
    - *la mise en œuvre de due-diligences sur les partenaires intervenant dans les projets d'investissement,*
    - *l'intégration d'une clause éthique, responsabilité environnementale et sociétale dans les contrats avec les fournisseurs du Groupe ;*
- *l'éthique est intégré dans le processus d'appréciation annuel des dirigeants et des collaborateurs ;*
- *Un système d'alerte éthique confidentiel (ethics@gdfsuez.com) est ouvert aux employés du Groupe ;*
- *La remontée managériale des incidents éthiques s'effectue à travers un outil informatique INFORM'ethics ;*
- *Les incidents éthiques font l'objet d'un traitement systématique et de la mise en place de mesures correctives et préventives.*

***La communication, la formation des managers et la sensibilisation des collaborateurs***

- *La convention qui réunit déontologues, cadres opérationnels et fonctionnels du Groupe est l'occasion d'affirmer et de réaffirmer les engagements éthiques du Groupe ;*
- *Le Groupe mène un ensemble d'actions de sensibilisation et de formations avec notamment un séminaire de sensibilisation au risque de fraude et de corruption dédié aux cadres dirigeants, des formations spécifiques pour les déontologues, pour les managers ainsi que pour la filière achats ;*
- *Des e-learning sont accessibles à tous les collaborateurs.*

***Le dispositif de contrôle***

- *Un questionnaire d'auto-évaluation traitant les sujets clés de l'éthique est mis en œuvre dans le cadre du Contrôle Interne ;*
- *Le déploiement et la mise en œuvre du dispositif anti-corruption au sein des entités du Groupe s'effectue au travers d'une procédure intitulée "Procédure de conformité éthique annuelle" ;*
- *Des audits sont conduits sur le champ des politiques éthique et compliance ;*
- *Le Groupe a lancé des processus de certification par des organismes externes. Ainsi, la Politique Consultants Commerciaux de Tractebel Engineering (filiale détenue à 100% par le Groupe) a été certifiée en décembre 2014 par Ethic Intelligence.*

## 1. Engagement et politique

**B1- Engagement public du Groupe pour lutter contre toutes formes de corruption, y compris les pots-de-vin et l'extorsion de fonds**

ENGIE affirme sa culture d'Intégrité et de Compliance à travers sa communication d'entreprise illustrant une tolérance zéro sur la corruption et sa volonté de lutter contre la corruption.

Cet engagement a fait l'objet de déclarations publiques de la part du PDG et du Conseil d'Administration. Il est également présent dans les codes éthiques et les rapports annuels d'ENGIE, publiés sur les sites intranet, extranet et internet du Groupe.

ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS PUBLIQUES

L'engagement à lutter contre la corruption est l'un des thèmes abordés dans les documents suivants : Charte éthique, Guide « Les pratiques de l'éthique »; l' « Accord global sur les droits fondamentaux, le dialogue social et le développement durable signé avec des partenaires sociaux en 2011», la « Politique Consultants Commerciaux » (validée par le Comité Exécutif Groupe en 2012) et la politique « Ethique de la Relation commerciale : Principes Directeurs » (validé par le CODIR Groupe en mai 2013), laquelle contient une section importante consacrée aux principes à appliquer en matière de cadeaux et invitations, le reporting sur le dixième principe du Pacte Mondial contre la corruption, , la lettre du PDG du Groupe pour la Convention des Nations unies contre la corruption, la Déclaration annuelle relative à l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Les 16 et 17 octobre, la Convention Ethique & Compliance 2014 a rassemblé déontologues et managers du Groupe autour du thème : « L'éthique : de la stratégie à la pratique ». L'occasion d'affirmer et de réaffirmer les engagements éthiques du Groupe :

> *« Sur le (…) point relatif au risque de fraude et de corruption, je souhaite être très clair : c'est la tolérance zéro. Nous n'acceptons donc aucun faux pas éthique. Ce message doit être porté à la connaissance de tous, par vous déontologues et par nos cadres dirigeants qui y ont tous spécifiquement sensibilisés.»* *Gérard MESTRALLET, 16 octobre 2014 - Conférence Ethique 2014*

Traduite en 20 langues et adressée à tous les salariés du monde entier, la **Charte éthique du Groupe** (page 9) comprend notamment le point suivant :

**Ancrer une culture d'intégrité**
« Le Groupe refuse tout compromis quant à l'intégrité qui doit au quotidien gouverner ses relations d'affaires et ses pratiques professionnelles. Partant de ce principe, le Groupe attache la plus haute importance aux qualités morales de ses collaborateurs. Nous devons tous être conscients du fait que notre réputation repose sur nos actes. Il est donc impératif que chacun agisse avec droiture en toutes circonstances et contribue à promouvoir une culture d'intégrité. En pratique, l'intégrité prescrit d'éviter toute situation susceptible de créer un conflit entre des intérêts personnels et ceux du Groupe. En forgeant la conviction que l'on a le devoir de respecter certaines valeurs fondamentales, elle favorise l'instauration d'un climat de confiance et constitue un bouclier contre les pratiques de corruption, qui représentent un risque sérieux pour la pérennité commerciale d'une entreprise. »

**Le Guide « Les pratiques de l'éthique » (page 12) comprend notamment le point suivant :**
Le Groupe adhère aux plus hauts standards éthiques. Les principes d'action du Groupe s'inscrivent dans le cadre de textes de référence internationaux, notamment :
- la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes additionnels,
- les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT),
- les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales,
- la convention des Nations Unies contre la corruption. »

**L'Accord Global sur les Droits Fondamentaux, le Dialogue Social et le Développement durable**
Signé en 2011 s'applique à toutes les entités du Groupe dans le monde. Parmi les principes éthiques énoncés, l'Accord engage au « maintien d'une culture d'intégrité, de confiance et honnêteté, avec une politique de tolérance zéro sur la fraude et la corruption, au sein du Groupe et vis-à vis des parties externes ».

Le document **« Ethique de la Relation commerciale : Principes Directeurs »**, validé par le CODIR Groupe le 6 mai 2013 a comme objectif :

-assurer que la relation commerciale avec les parties prenantes externes (clients, autorités publiques, concurrents, fournisseurs, partenaires commerciaux, partenaires de mécénat et sponsoring…) sont soumis aux plus hauts standards éthiques ;

-adapter nos principes pour qu'ils soient conformes aux lois applicables dans des domaines sensibles de la relation commerciale et les rendre opposables;

-développer la satisfaction de nos clients, la qualité des services et les standards de qualité pour la protection des riverains ;

- protéger la réputation du Groupe.

**Le résumé du Référentiel Intégrité «Combattre la fraude et la corruption» (publié sur le site internet d'ENGIE)**
« L'intégrité est un enjeu majeur pour le Groupe. Dans ce cadre le COMEX du Groupe a adopté le Référentiel Intégrité. Un objectif : la tolérance zéro ». D'autres exemples d'engagements publics du Groupe contre la corruption sont publiés sur le site internet d'ENGIE Expert RSE :

http://www.gdfsuez.com/analystes-rse/gouvernance-et-ethique/ethique/promouvoir-comportement-ethique/

http://www.gdfsuez.com/analystes-rse/gouvernance-et-ethique/ethique/actions/.

INITIATIVES VOLONTAIRES ET ADHESIONS POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

ENGIE a choisi de soutenir plusieurs initiatives multilatérales émanant d'organisations internationales et visant à lutter contre la corruption. Le Groupe est convaincu qu'un **cadre international** est nécessaire pour combattre la corruption qui est un fléau qui se développe à l'échelon mondial. Ces informations sont contenues dans les documents suivants :

- En 2009, le Président-Directeur Général d'ENGIE Gérard Mestrallet a signé la « **lettre de soutien à la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC)** », en répondant favorablement à une initiative de la Chambre internationale du Commerce, de Transparency International, du Pacte Mondial des Nations Unies, de l'Initiative pour le Partenariat contre la Corruption (PACI) du Forum Economique Mondial.

- ENGIE s'est engagé au sein du Pacte Mondial des Nations unies (UNGC) depuis l'année 2000 et a décidé en 2011 de rédiger le reporting sur le 10e Principe sur la lutte contre la corruption en répondant aux 22 indicateurs (Niveau avancé de reporting ) ; le PDG d'ENGIE a occupé la fonction de président du Forum des Amis du Pacte Mondial en France entre 2007 et 2013

- ENGIE soutient l'Initiative de l'OCDE contre la corruption.

- ENGIE est membre des organisations et Initiatives suivantes :

- **ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives)** : en adhérant depuis 2009 à cette initiative, ENGIE a accepté de s'engager à publier chaque année des informations sur des paiements concernant certains pays dans lesquels le Groupe mène des activités d'Exploration et Production.
- **Transparency International, section française,** organisation non gouvernementale dont l'objectif est la lutte contre la corruption.

## B2- Engagement à se conformer aux lois et notamment aux mesures de lutte contre la corruption

***«Agir en conformité avec les lois et les réglementations»*** est le premier des 4 grands principes éthiques du Groupe, présentés dans sa Charte éthique (p.5 de la Charte).
Ce principe de la Charte stipule que *«d'une manière générale et en toutes circonstances, tous les collaborateurs du Groupe doivent observer les réglementations internationales, fédérales, nationales, locales ainsi que les règles de déontologie professionnelle relatives à leurs activités. Il en va de même pour les décisions unilatérales et autres réglementations émanant du Groupe.»* (p.8 de la Charte éthique).

Cet engagement a également été mentionné publiquement dans des déclarations effectuées au plus haut niveau de l'entreprise et dans les rapports annuels, publiés sur internet.

Les partenaires commerciaux et les parties prenantes peuvent lire la déclaration suivante sur le site Internet du Groupe: «*Conformément à ses valeurs et ses engagements, le Groupe a pour ambition d'agir dans le respect des lois et des réglementations en vigueur dans les pays où il est présent »« Cet engagement a fait régulièrement l'objet de déclarations publiques de la part du Président Directeur Général et du Conseil d'Administration, et a été publié dans les rapports annuels du Groupe.*

La Direction Ethique & Compliance d'ENGIE contribue à réaliser une veille sur les lois et réglementations applicables dans les juridictions où le Groupe exerce son activité. Elle diffuse les informations au sein du Groupe par différents biais: lettre d'information Ethique et Compliance, réunions régulières, sessions de formation, formations en ligne, Référentiels Éthique, sites internet et intranet.

La Direction Juridique est chargée parmi ses missions de piloter la conformité du Groupe aux obligations juridiques et d'apporter ses conseils aux entités pour leur conformité aux obligations juridiques.

**D1- Politique formelle de *tolérance zéro* contre la corruption ayant fait l'objet d'une déclaration publique**

L'Accord Global sur les Droits Fondamentaux, le Dialogue Social et le Développement Durable signé en 2011 s'applique à toutes les entités d'ENGIE dans le monde. Les principes éthiques comprennent « le maintien d'une culture d'intégrité, confiance et honnêteté, y compris une politique de tolérance zéro contre la corruption, au sein du Groupe et vis-à vis des parties externes ».

Cette position de principe est publiée sur le site internet du Groupe :

http://www.gdfsuez.com/analystes-rse/gouvernance-et-ethique/ethique/actions/relations-parties-prenantes/

Afin que les collaborateurs et les partenaires commerciaux comprennent mieux la position du Groupe vis-à-vis de la corruption ainsi que les procédures suivies dans ce domaine, la Direction Ethique & Compliance d'ENGIE a publié un programme spécialement dédié à la lutte contre la corruption, le « Référentiel Intégrité », validé par le Comité Exécutif en 2010.

Le Référentiel Intégrité est publié sur le site Intranet du Groupe et a été diffusé à la filière des déontologues d'ENGIE. Il est également communiqué aux cadres dirigeants. Son résumé est publié sur le site internet du Groupe et peut donc être consulté par les partenaires commerciaux et les parties prenantes externes.

Le Groupe a également établi des principes directeurs publiés sur son site internet qui décrivent les principes en matière d'Intégrité, parmi lesquels le Guide de l'éthique de la relation avec les fournisseurs, la politique Consultants Commerciaux, la politique « Ethique de la relation commerciale : principes directeurs ».

**D2- Déclarations de soutien vers le cadre juridique international et national**

ENGIE adhère au mouvement international anti-corruption impulsé par les entreprises et les organismes multilatéraux, ainsi que au cadre juridique international et national, l'objectif visé étant de contribuer à promouvoir des règles du jeu équitables dans le commerce.

Les principes d'action d'ENGIE sont basés sur des modèles internationaux de référence, qui ont fait l'objet de déclarations de soutien.

ENGIE soutient les initiatives multilatérales, ainsi que le cadre juridique international et régional suivants:

- la Convention des Nations Unies contre la corruption, UNCAC (2003)
- la « Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales » de l'OCDE datant de 1997, ratifiée par la France en 2000
- les « Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales » établis par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques

- les Principes de la CCI (Chambre de Commerce Internationale)
- les Conventions de droit civil et de droit pénal du Conseil de l'Europe sur la corruption (1999)
- la loi française du 13 novembre 2007, le Bribery Act, FCPA, Sarbane Oxley, Dodd Frank Act.

**D3- Réalisation d'une évaluation des risques dans les domaines susceptibles d'être davantage exposés à la corruption**

ENGIE réalise que les secteurs du pétrole et du gaz, de l'énergie et des services publics sont considérés à l'échelon international comme étant davantage exposés aux risques de corruption. De même, toutes les entreprises intervenant dans les contrats de marchés publics conclus dans certains pays présentent des risques accrus.

Pour mettre en œuvre sa politique d'éthique et de lutte contre la corruption, le Groupe a recours à des procédures d'évaluation des risques au sein de son processus de gestion des risques en entreprise (ERM).

Face aux risques identifiés des politiques ont été mises en œuvre sur les sujets suivants : les consultants commerciaux, cadeaux et invitations, les projets d'investissement.

Le Groupe utilise des outils tels que Maplecroft pour évaluer le niveau de risque de corruption dans les pays dans lesquels il opère ou souhaite se développer.

Depuis 2011 le niveau de corruption et de non respect des droits de l'homme dans les pays font partie de la mesure du risque Pays pour le Groupe.

**D4- Des politiques détaillées pour les zones à haut risque de corruption**

Certaines activités professionnelles, relations avec des partenaires commerciaux spécifiques, secteurs d'activités ou situations peuvent favoriser les risques de corruption. Citons notamment le processus de sélection des fournisseurs et les relations avec eux, les activités dans le secteur de l'extraction, le recours à des consultants commerciaux, les accords de sponsoring/de partenariat, le financement de partis politiques, les cadeaux, les invitations, les voyages...

Les politiques suivantes ont été adoptées :

- la Politique Consultants Commerciaux et « Ethique de la Relation Commerciale : Principes Directeurs ».
  « La **Politique Consultants Commerciaux** » concerne les consultants commerciaux et a l'objectif de manager le risque de corruption issu de l'utilisation de consultants commerciaux. Cette politique est entrée en vigueur le 1er janvier 2013 ;
  La politique « **Ethique de la Relation Commerciale : principes directeurs** » a notamment pour objectif d'encadrer le risque de corruption dans le domaine des cadeaux et des invitations. Des politiques **Cadeaux et Invitations** ont progressivement été mises en place entre janvier 2013 et janvier 2015 dans l'ensemble des Branches et au Centre.
  Ces politiques conçues en tenant en compte des dispositifs internationaux et des réglementations nationales telles que les principes du « Foreign Corrupt Practices Act »

américain (« FCPA ») et du Bribery Act britannique sont consultables sur le site internet du Groupe et sur son site intranet.

- Le Groupe a mis en place une nouvelle politique concernant l'analyse du risque éthique lié aux projets d'investissement validée par le Comité de Direction du Groupe le 16 mars 2015.
  **La politique sur l'analyse du risque éthique lié aux projets d'investissement** impose des mesures intégrées de due diligence pour les projets et partenaires qui y sont associés. L'intensité des mesures de due diligence à prendre varie selon le niveau d'exposition du Groupe et le pays dans lequel le projet doit être réalisé. Elle impose également une analyse spécifique du pays lorsque le projet doit être réalisé dans un pays à risque significatif où le Groupe n'est pas encore présent.

De plus **des initiatives spécifiques** ont été prises pour contrôler et réduire le risque de corruption. La participation d'ENGIE à l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE) depuis 2009 est par exemple à considérer sous cet angle.

## D5- Politique anti-corruption applicable aux partenaires commerciaux

ENGIE sensibilise ses partenaires commerciaux – et plus particulièrement les fournisseurs, les intermédiaires et les partenaires du secteur public – à connaître et appliquer les principes anti-corruption.

La Charte Éthique publiée sur le réseau Intranet du Groupe précise (p. 17) que « les collaborateurs d'ENGIE doivent, autant que nécessaire, veiller à informer leurs interlocuteurs (notamment fournisseurs, prestataires ou sous-traitants) de l'existence de la Charte éthique du Groupe » par exemple en leur transmettant un exemplaire de ce document.

***Relations avec les fournisseurs***

Le Guide de l'éthique de la relation avec les fournisseurs du Groupe (traduit en 16 langues, diffusé auprès de toutes les entités du Groupe liées aux achats et publié sur le site Internet de l'entreprise) stipule que les collaborateurs doivent **diffuser les principes éthiques et filtrer les fournisseurs** sur la base des principes éthiques, tels que la lutte anti-corruption et les droits de l'homme (p.11).

Une nouvelle clause éthique, *responsabilité environnementale et sociétale* a été mise en œuvre en 2014 pour l'application des principes éthiques sur la chaîne fournisseurs.

***Consultants commerciaux***

Les principes directeurs sont présentés dans le guide « Les Pratiques de l'Ethique », le document «Ethique de la relation commerciale : Principes Directeurs», dans la nouvelle politique concernant la sélection des consultants commerciaux basée sur des évaluations externes, concernant tous les pays où le Groupe est présent. La « Politique Consultants Commerciaux », validée par le Comité Exécutif d'ENGIE le 23 juillet 2012 et entrée en vigueur le 1er janvier 2013 a trois objectifs : i) soumettre à une due diligence tous les consultants commerciaux qui sont considérés pour un contrat ; ii) encadrer de manière stricte la rémunération versée ; et iii) assurer la traçabilité de l'ensemble du processus de sélection.

***Partenaires dans le cadre de projets d'investissement***

Le Groupe a mis en place une politique spécifique d'analyse du risque éthique lié aux projets d'investissement validée par le Comité de Direction du Groupe le 16 mars 2015. Cette politique vise à soumettre les parties intervenantes dans ses projets d'investissement à une procédure de due diligence approfondie et intégrée (entrée en vigueur au 1er avril 2015).

***Partenaires du secteur public***

Le principe de transparence en matière de paiements obtenue via la publication de données dans le cadre de l'ITIE contribue à inciter les partenaires commerciaux à prendre des engagements axés sur la lutte contre la corruption dans ce secteur spécifique.

## II. Mise en œuvre

### B3- Engagement anti-corruption : du principe aux actes

ENGIE a identifié au sein des activités du Groupe les risques liés à la corruption, développé des principes directeurs et des procédures détaillées et nommé des responsables et mis en place une organisation pour la mise en œuvre, le contrôle et l'amélioration continue.

Les domaines particulièrement exposés à la fraude et à la corruption ont été répertoriés et illustrés dans le Guide « Les pratiques de l'éthique », qui fournit des informations essentielles à la compréhension du sujet et les points concernant des pratiques professionnelles spécifiques – qu'elles soient liées à un métier particulier (acheteur), à des activités transverses (relations avec les fournisseurs), ou à des situations sensibles comme le recours à des consultants commerciaux

Le Groupe met en œuvre un programme de lutte contre la corruption qui a été élaboré en tenant compte du UK Bribery Act et du US Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) et qui suit les lignes directrices du Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC français).

**La mise en place d'un programme de conformité anticorruption**

- *Une organisation dédiée supervisée par le Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable, comité spécialisé du Conseil d'Administration est mise en place. Cette organisation est pilotée par le déontologue du Groupe, Directeur Général adjoint et Secrétaire Général. Il préside le Comité Directeur des Déontologues et le Comité de la Compliance pour impulser la mise en œuvre des plans d'actions éthiques et le suivi de la compliance. Une Direction dédiée, la Direction Ethique & Compliance élabore les politiques et met à disposition les outils, s'assure de la mise en œuvre des politiques éthiques et anime une filière de plus de 150 déontologues dans les Business Units ;*
- *Les responsabilités sont définies à tous les échelons de la ligne managériale ;*
- *La charte éthique du Groupe accompagnée du guide "Les Pratiques de l'éthique" est publiée sur le site Internet du Groupe. Ces documents de référence proscrivent la corruption active et passive. La charte éthique et le guide "Les Pratiques de l'éthique" sont distribués à tous les nouveaux employés qui s'engagent à en respecter les principes ;*

- *Des politiques spécifiques sont mises en œuvre concernant*
    - *les Consultants Commerciaux,*
    - *les cadeaux et invitations et le mécénat et le sponsoring,*
    - *la mise en œuvre de due-diligences sur tous les partenaires intervenant dans les projets d'investissement,*
    - *l'intégration d'une clause éthique, responsabilité environnementale et sociétale dans les contrats avec les fournisseurs du Groupe ;*
- *l'éthique est intégré dans le processus d'appréciation annuel des dirigeants et des collaborateurs ;*
- *Un système d'alerte éthique confidentiel (ethics@gdfsuez.com) est ouvert à chaque employé du Groupe ;*
- *La remontée managériale des incidents éthiques s'effectue à travers un outil informatique INFORM'ethics ;*
- *Les incidents éthiques font l'objet d'un traitement systématique et de la mise en place de mesures correctives et préventives.*

**La communication, la formation des managers et la sensibilisation des collaborateurs**

- *Une convention qui réunit déontologues, cadres opérationnels et fonctionnels du Groupe est l'occasion d'affirmer et de réaffirmer les engagements éthiques du Groupe ;*
- *Le Groupe mène un ensemble d'actions de sensibilisation et de formations avec notamment un séminaire de sensibilisation au risque de fraude et de corruption dédié aux cadres dirigeants, des formations spécifiques pour les déontologues, pour les managers ainsi que pour la filière achats ;*
- *Des e-learning sont mis à disposition des collaborateurs.*

## B4- Lutte anti-corruption : soutien de la direction de l'organisation

Les messages et engagements de la direction, soutiens à l'action du personnel en ce qui concerne l'intégrité sont publiés sur le réseau Intranet du Groupe.

*« Sur le (…) point relatif au risque de fraude et de corruption, je souhaite être très clair : c'est la tolérance zéro. Nous n'acceptons donc aucun faux pas éthique. Ce message doit être porté à la connaissance de tous, par vous déontologues et par nos cadres dirigeants qui y ont tous spécifiquement sensibilisés..» Gérard MESTRALLET, 16 octobre 2014 - Conférence Ethique 2014*

« *Nous ne tolérerons aucun faux pas en matière d'Ethique* », Gérard Mestrallet, Conférence Annuelle Ethique, 2011.

***- « L'entreprise durable, c'est l'entreprise éthique. C'est ma conviction. C'est le projet que nous devons porter pour le Groupe. » Gérard Mestrallet (Intranet)***

- « *Agir en conformité avec les lois et les régulations, ancrer une culture d'intégrité, faire preuve de loyauté et d'honnêteté, et respecter les autres. Voici les maîtres-mots applicables dans* ***tous*** *nos actes professionnels et dans le monde entier.* » Gérard Mestrallet, 10 novembre 2009 (Le Référentiel Intégrité, Intranet).

**Un système de gouvernance impliquant toute la chaîne managériale du Groupe**

Le système de pilotage managérial est organisé selon les modalités suivantes :

- Le Président Directeur Général et les membres du CODIR portent l'ambition éthique du Groupe et arrêtent les choix stratégiques correspondants.
- Le Déontologue du Groupe est le Secrétaire général, Directeur Général Adjoint membre du CODIR.
- La Direction Ethique et Compliance, organisée au sein du Secrétariat Général, impulse l'intégration de l'éthique dans la stratégie, le management et les pratiques du Groupe.
- Le Comité de la Compliance, présidé par le Déontologue du Groupe, impulse la politique de compliance. Les responsabilités en matière d'éthique et de compliance s'exercent à tous les échelons de la ligne managériale.

  Les dirigeants d'ENGIE - et en tout premier lieu les directeurs de BU - sont les premiers garants de l'application de l'éthique. Ils doivent se doter des outils nécessaires au déploiement de la politique d'éthique et à la détection de la violation de ces règles et instaurer un système de contrôle de l'application des dispositifs d'éthique et de conformité. Le Directeur de BU adresse chaque année une lettre de conformité certifiant son engagement quant à l'application du dispositif éthique et compliance au sein de sa BU accompagnée d'un rapport préparé par le déontologue, au Directeur Général Adjoint chargé de la supervision de la BU concernée et au déontologue du Groupe.

**B5- Communication et formation pour tous les collaborateurs axées sur l'engagement anti-corruption**

L'ensemble des documents et des publications consacrés à la notion d'intégrité (référentiel, guides, ...) peuvent être consultés sur les réseaux Intranet et extranet du Groupe. Toutes les entités du Groupe y ont donc accès.

Une lettre d'information Ethique et Compliance publiée chaque trimestre par la Direction Éthique et Compliance fournit des informations sur les nouveaux principes directeurs et documents éthiques de référence, les lois applicables, les bonnes pratiques menées par les entités en matière d'éthique, et le calendrier des formations.

Conformément aux principes établis par la Loi Fédérale américaine FCPA en matière de lutte contre la corruption (Federal Corrupt Practices Act « FCPA ») et la loi britannique UK Bribery Act, ENGIE a

lancé les actions suivantes en matière de sensibilisation et de formation qui ont bénéficié à 13 000 collaborateurs en 2014 :

- une formation très spécialisée « Comprendre et anticiper le risque de corruption » lancée en 2012 et conçue pour les cadres dirigeants d'ENGIE..
  Actuellement 82 % des cadres dirigeants d'ENGIE ont suivi le séminaire. Cette formation est depuis 2014 ouverte à des collaborateurs ayant des fonctions sensibles tels que les déontologues et les directeurs juridiques et les business développeurs.
- Une formation « Ethique des Affaires » destinée aux managers a été lancée en 2009. Cette formation aborde différents sujets : i) être éthique dans le processus de décision et le management d'une entité ii) analyser et maîtriser le risque de fraude et de corruption. Depuis sa création, 1 230 managers ont suivi cette formation.
- Une formation dédiée à la filière achat lancée en 2014 aborde les risques éthiques spécifiques dans le domaine des Achats et dans la « chaîne fournisseurs ».
- Cinq modules de formation de type « e-learning » ont été conçus et peuvent être utilisés par tous les employés. Ces modules sont disponibles dans 5 langues et abordent les sujets suivants :
  - *module 1 : « Prendre une décision éthique »*
  - *module 2 : « Règles de la concurrence dans l'Union Européenne »*
  - *module 3 : « Démarche éthique dans le cadre des marchés publics »*
  - *module 4 : « prévenir le risque de corruption » (ce module traite spécifiquement le sujet de la corruption)*
  - *module 5 « Ethique de la Relation Commerciale » (ce module traite spécifiquement du sujet des cadeaux et invitations)*

De plus, des webconférences sont organisées régulièrement pour accompagner les collaborateurs et particulièrement les déontologues dans la mise en œuvre des politiques spécifiques tels que la politique sur l'analyse du risque éthique lié au projets d'investissement (mai 2015), les politiques cadeaux et invitations (mai 2014), l'intégration de l'éthique dans des processus RH tel que l'entretien annuel (mai 2015).

La Direction Ethique et Compliance a organisé une Convention les 16 et 17 octobre 2014 qui a rassemblé déontologues et managers du Groupe autour du thème : «L'éthique : de la stratégie à la pratique» et s'est articulée autour de deux axes la lutte contre la corruption et les Droits humains. A cette occasion, les engagements éthiques du Groupe ont été réaffirmés. Il a été souligné que la stratégie du Groupe demandait un renforcement des pratiques éthiques ; le développement d'une culture d'intégrité et d'éthique forte dans la conduite des affaires au quotidien et dans toutes les Branches et entités du Groupe a été encouragé.

**B6- Evaluations pour assurer le respect des engagements du Groupe en matière de lutte contre la corruption**

Le Groupe a décidé d'assurer le respect de l'engagement contre la corruption dans le domaine sensible de l'utilisation de services de consultants commerciaux. Le risque inhérent à l'utilisation de services d'un consultant commercial doit désormais être évalué par une due diligence obligatoire,

prenant en compte la réputation, les références sur le plan technique, financier et commercial, le casier judiciaire et le professionnalisme du consultant commercial pressenti pour un contrat.

La nouvelle politique sur l'analyse du risque éthique lié aux projets d'investissement mise en place en 2015 vise à soumettre les parties intervenantes dans ses projets d'investissement à une procédure de due diligence approfondie et intégrée.

La due diligence peut également être réalisée dans le domaine des fournisseurs, des partenariats de mécénat et sponsoring.

La mise en œuvre des différentes politiques est évaluées à travers le système de contrôle interne et les audits menés.

**D6-Actions menées pour inciter les partenaires commerciaux à s'engager dans la lutte contre la corruption**

Les partenaires commerciaux d'ENGIE sont des clients, des partenaires, des fournisseurs, des prestataires externes, des consultants, des intermédiaires, des entreprises partenaires dans des projets publics, des agents publics…

Une attention particulière est accordée à la relation avec les fournisseurs et les intermédiaires. Des politiques, des codes de conduite, des plans d'actions et des outils visant à éviter des incidents éthiques sont disponibles.

**a) Fournisseurs**

Les entités doivent intégrer dans leurs contrats avec les fournisseurs et les sous-traitants une **clause éthique, responsabilité environnementale et sociétale** (mise à jour en 2014) qui stipule que les fournisseurs doivent proscrire toute forme de corruption, sous quelque forme que ce soit, et prendre les mesures requises pour s'assurer du respect et de l'application des règles éthiques qui leur sont applicables par leurs principaux sous-traitants et/ou fournisseurs.

ENGIE demande à ses partenaires commerciaux, sous-traitants et fournisseurs d'établir leurs propres règles éthiques, sociétales et sociales et d'avoir des pratiques compatibles avec les valeurs du Groupe.

**b) Consultants commerciaux**

Le Groupe a mis en place une politique concernant les relations commerciales avec les **consultants commerciaux**, qui prévoit des procédures spécifiques, en particulier des due diligences destinées à vérifier la réputation et l'intégrité des consultants commerciaux. Cette politique a été validée en 2012 par le Comité de Direction du Groupe.

**c) Partenaires**

Une nouvelle politique visant à soumettre l'ensemble des parties intervenantes dans ses projets d'investissement à une **procédure de due diligence approfondie** et intégrée est entrée en vigueur au 1er avril 2015.

**D7- Responsabilité des managers concernant la mise en œuvre de l'engagement ou de la politique anti-corruption**

ENGIE considère le management comme étant la cible prioritaire chargée de la mise en œuvre du programme anti-corruption ainsi que le premier responsable de l'application des principes éthiques et de la sensibilisation relative à ce sujet.

Des outils facilitant la mise en œuvre de cette politique sont : sessions obligatoires de sensibilisation de cadres dirigeants consacrées à la lutte contre la corruption, et sessions de formation pour les managers organisées par le Groupe, les Branches et les BU.

Les cadres dirigeants sont par ailleurs responsabilisés via l'intégration de l'éthique dans leur processus d'appréciation annuel.

Selon la procédure de conformité annuelle d'ENGIE présentée au PDG sous la responsabilité du Déontologue du Groupe, les dirigeants de chaque Branche et Entité doivent fournir sur base annuelle des lettres attestant les engagements et la conformité à la politique du Groupe.

**D8- Procédures des Ressources humaines soutenant l'engagement ou la politique anti-corruption**

Les Ressources Humaines développent l'insertion des principes de la politique d'éthique et de lutte contre la corruption dans la politique et les processus RH :

- La Charte éthique et le guide « Les pratiques de l'éthique » sont remis aux nouveaux embauchés par la Direction des Ressources Humaines ; il est par ailleurs demandé depuis fin 2014, que la remise des documents de référence de l'éthique soit accompagnée de l'assurance de la prise de connaissance des principes éthiques et l'engagement à les respecter,

- Le Référentiel en Ressources Humaines consacré au comportement des managers (« Management Way ») ainsi que le référentiel concernant les « collaborateurs à fort potentiel » incluent deux points concernant l'éthique et l'intégrité:
  - l'ambition d'agir de façon intègre ;
  - la capacité à prendre des décisions équitables ;

- l'éthique est intégrée dans le processus d'appréciation annuel des dirigeants. Depuis fin 2014, le Groupe prévoit la généralisation de la prise en compte de l'éthique dans les évaluations annuelles. Il s'agit d'une part de s'assurer que chaque collaborateur a connaissance des principes d'éthique du Groupe et d'autre part d'instaurer un moment d'échange obligatoire entre le collaborateur et son manager sur la mise en œuvre de l'éthique au quotidien.

**D9- Canaux de communication (dispositif d'alerte éthique) et mécanismes de suivi prévus pour la notification de problème ou la demande de conseil**

Un dispositif d'alerte éthique permet aux employés du Groupe de questionner, d'exprimer leurs doutes ou encore de signaler des manquements éthiques de manière confidentielle. Il est placé sous

la responsabilité du Déontologue du Groupe assisté du Directeur en charge de l'Ethique et Compliance Groupe.

**D10- Procédures de contrôle interne et d'audit liées aux mesures de lutte contre la corruption**

Une coopération entre la Direction Éthique et Compliance, la Direction Juridique et la Direction Audit, Risques et Contrôle Interne permet d'inclure dans le Programme d'audit du Groupe des audits spécifiques concernant la corruption.

Des audits internes de mise en œuvre des politiques en matière d'éthique ont lieu sur base annuelle.

Le Département de contrôle interne (procédure INCOME) contribue également à l'application de la politique éthique et de compliance du Groupe en établissant des points de contrôle obligatoires.

**D11 Participation à des initiatives volontaires de lutte contre la corruption**

ENGIE participe sur base volontaire à 4 initiatives externes pour lutter contre la corruption :

- **ENGIE soutient le Pacte Mondial**

Le Groupe entend accroître la qualité de ses procédures internes et pratiques de reporting.
Le Groupe présente depuis 2012 au Pacte Mondial ce reporting sur le 10e principe du Pacte Mondial contre la corruption, basé sur 22 indicateurs, dans le cadre de la COP (Communication on Progress). ENGIE réalise la promotion des dix principes du Pacte Mondial auprès de ses partenaires.

- **ENGIE est membre de l'ITIE – l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives**

Membre de l'ITIE depuis 2009, ENGIE montre ainsi à quel point le Groupe juge important de soutenir une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources en publiant les paiements effectués à des gouvernements dérivés du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière . C'est dans cet esprit que le Groupe :

- publie les principes de l'ITIE sur son site Internet

- apporte une contribution financière à l'ITIE

- maintient le contact avec des associations de parties prenantes dans plusieurs pays et participe à des groupes de travail dans les pays où ENGIE est présent.

- réalise chaque année des reportings pour l'ITIE pour les pays suivants : Allemagne, Royaume-Uni, Pays Bas, Azerbaïdjan, Norvège.

- **Participation à Transparency International (TI), section France**

ENGIE est membre de Transparency International, organisation non gouvernementale qui se consacre à la lutte contre la corruption. ENGIE partage les valeurs de TI, ainsi que sa volonté d'accroître la prise de conscience et de réduire l'apathie et la tolérance en matière de corruption ; le Groupe élabore et met en œuvre des actions pratiques axées sur ces objectifs.

Les engagements d'ENGIE en liaison avec TI sont :

- s’abstenir de participer à des actions de corruption
- lutter contre la corruption en participant aux actions de TI
- mettre en œuvre des actions visant à éviter la corruption directement au sein du Groupe ou via ses partenaires commerciaux
- mettre en œuvre des actions permettant d’identifier les partenaires coupables d’actes de corruption et les sanctionner.

## III. Contrôle

**B7- Procédures de contrôles et d'amélioration continue**

La *procédure du Groupe pour le contrôle et l'amélioration* axée sur l'éthique et l'Intégrité repose sur 4 piliers :

a) Gouvernance
b) Management de Risques, Audits et contrôles
c) Procédure de compliance annuelle
d) Procédure de gestion des incidents

**a) Un système de gouvernance impliquant toute la chaîne managériale du Groupe**

Le système de pilotage managérial est organisé selon les modalités suivantes :

- Le Président Directeur Général et les membres du CODIR portent l'ambition éthique du Groupe et arrêtent les choix stratégiques correspondants.
- Le Déontologue du Groupe est le Secrétaire général, Directeur Général Adjoint membre du CODIR.
- La Direction Ethique et Compliance, organisée au sein du Secrétariat Général, impulse l'intégration de l'éthique dans la stratégie, le management et les pratiques du Groupe.
- Le Comité de la Compliance, présidé par le Déontologue du Groupe, impulse la politique de compliance et veille à la conformité de sa mise en œuvre. Les responsabilités en matière d'éthique et de compliance s'exercent à tous les échelons de la ligne managériale.
- Les dirigeants d'ENGIE - et en tout premier lieu les directeurs de BU - sont les premiers garants de l'application de l'éthique. Ils doivent se doter des outils nécessaires au déploiement de la politique d'éthique et à la détection de la violation de ces règles et instaurer un système de contrôle de l'application des dispositifs d'éthique et de conformité.

  Le Directeur de BU adresse chaque année une lettre de conformité certifiant son engagement quant à l'application du dispositif éthique et compliance au sein de sa BU accompagnée d'un rapport préparé par le déontologue, au Directeur Général Adjoint chargé de la supervision de la BU concernée et au déontologue du Groupe.

**b) Management des risques, audits et contrôles**

Le Département Contrôle interne évalue régulièrement la mise en œuvre de la politique d'éthique. Des audits sont également effectués. Les domaines sont identifiés par les Directions Ethique et Compliance, Juridique, Audit et Risques.

**c) Procédure de conformité annuelle**

Une procédure annuelle de conformité permettant de contrôler l'application de la politique d'éthique du Groupe dans les Branches et les entités a été établie. Voir sa description détaillée au point D12.

**d) Une procédure pour les incidents éthiques**

Les incidents éthiques sont suivis par le Comité de la Compliance. Les procédures de gestion des incidents sont présentées en détail au point D13.

## D12- PROCEDURE ANNUELLE DE CONFORMITE

Supervisée par le Président Directeur Général, une procédure de conformité permet de suivre la mise en œuvre des politiques éthiques du Groupe dans les entités : les déontologues produisent un rapport annuel faisant état des travaux et progrès réalisés par leur entité en matière d'organisation éthique et de compliance, en application des règles et procédures d'ENGIE ainsi que des éventuelles dispositions ou actions spécifiques prises par l'entité elle-même.

Ce rapport, remis à l'entité de rattachement, est accompagné d'une lettre de conformité du manager certifiant son engagement quant à l'application du dispositif éthique et compliance au sein de l'organisation dont il a la responsabilité.

Ainsi chaque directeur de BU adresse chaque année la lettre de conformité accompagnant le rapport de la BU au Directeur Général Adjoint chargé de la supervision managériale de la BU. Il peut charger l'une des BU d'assurer la consolidation des éléments quantitatifs et qualitatifs de son périmètre.

Chaque Directeur Général Adjoint adresse ensuite une lettre de conformité, accompagnée des éléments consolidés et des rapports de BU au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué, en charge des Opérations et au déontologue du Groupe.

Sur cette base, le Déontologue du Groupe établit le rapport de conformité annuelle d'ENGIE, présenté au Comité de Direction du Groupe , puis au Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable du Conseil d'Administration.

## D13- Traitement des incidents

ENGIE a mis en place un dispositif de traitement des incidents avec les objectifs suivants : mettre un terme aux comportements non éthiques, comprendre ce qui s'est passé et mesurer les impacts, proposer réparation des préjudices subis, sanctionner les personnes responsables, proposer des mesures d'amélioration.

INFORM'ethics, un outil informatique confidentiel de reporting managérial interne des incidents éthiques contribue à ce titre à la prévention des risques associés, à la protection de l'entreprise et fait partie intégrante de la gouvernance opérationnelle du Groupe.

Le dispositif INFORM'ethics répond au principe de reporting obligatoire d'incidents éthiques identifiés dans un des 6 domaines définis par le Groupe (Intégrité Comptable et Financière, Conflit d'Intérêt, Responsabilité Sociale et Droits humains, Ethique des affaires, Information Confidentielle, Protection du Patrimoine Immatériel).

Il est déployé dans toutes les Business Units et les Directions Fonctionnelles Groupe et est placé sous la responsabilité du Comité de la Compliance.

La déclaration des incidents dans INFORM'ethics incombe, pour chaque BU et entité identifiée, aux Directeur Général, Directeur Financier, Directeur Juridique, Directeur Ressources Humaines, Directeur Sécurité/Sûreté et aux Déontologues. L'entité sous la responsabilité de la Business Unit est responsable du traitement de l'incident.

Outre le reporting des incidents éthiques, INFORM'ethics permet le lancement de mesures préventives et correctives sous l'impulsion du Comité de la Compliance. Il s'inscrit dans un processus d'amélioration continue pour permettre la mise en place des mesures de prévention dans le Groupe.

**D14- Procédures publiées concernant la lutte contre la corruption**

ENGIE publie chaque année le « Document de référence », consacré aux activités, à l'organisation et aux faits marquants du Groupe. Les litiges, arbitrages, enquêtes, procédures en cours ou terminées susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation du Groupe y sont publiés.

**D15- Recours à des intervenants extérieurs indépendants en vue d'évaluer les programmes anti-corruption**

La Direction Éthique & Compliance et la Direction de la Stratégie et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale d'ENGIE répondent chaque année aux évaluations effectuées par des Agences de notation extra-financière.

Le Groupe a engagé une démarche de certification du processus anti-corruption au sein d'une de ses entités ; à cet effet, c'est la Société TRACTEBEL ENGINEERING qui a été choisie pour être certifiée plus particulièrement sur l'application de la Politique Consultants Commerciaux. Ainsi, à l'issue d'un audit, TRACTEBEL ENGINEERING a obtenu en fin d'année 2014, sa certification auprès d'ETHIC Intelligence, organisme de certification mandaté par le Groupe.

Contact : francoise.guichard@gdfsuez.com.